

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

- **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

- Un questionnaire d'entrée – voir annexe 1 -
- Une évaluation en voiture (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
- Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.
- **Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF** pour obtenir un premier permis de conduire de la catégorie B ou A1-A2.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

- Une attestation sur l'honneur – voir annexe 2 - pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » :
Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
- Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)

- Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.autoecole-max.fr>

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE TRANSITION PROFESSIONNELLE

DATE :		REPLIE PAR :	
Origine du contact (provenance) : Appel <input type="checkbox"/> Sur place <input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/> PROSPECT		<input type="checkbox"/> CLIENT	
ÉTAT CIVIL			
NOM :	PRÉNOM :	AGE :	
Tél fixe :	Portable :		
Email :@.....			
Adresse :			
DONNÉES ENTREPRISE			
Raison sociale :		Contact :	
Tél :	Email :@.....		
Adresse :			
Nombre de salariés à former : Précisions :			
SITUATION FACE À L'EMPLOI			
BESOIN EN FORMATION EXPRIMÉ			
DATE EN FORMATION SOUHAITÉE : DU / / AU / /			

MOTIVATION PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES	
PRÉREQUIS :	
PROPOSITION FAITE LE :	/ / PAR :
CLASSÉ SANS SUITE :	OUI NON

ANNEXE 2



**Attestation sur l'honneur
pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (cocher le permis financé) :

Catégorie A	<input type="checkbox"/>	A1	Catégorie B	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	C	Catégorie C	<input type="checkbox"/>	D	Catégorie D	
	<input type="checkbox"/>	A2		<input type="checkbox"/>	B1	<input type="checkbox"/>	C1		<input type="checkbox"/>	D1		
	<input type="checkbox"/>	B96		<input type="checkbox"/>	C1E	<input type="checkbox"/>	D1E		<input type="checkbox"/>	BE	<input type="checkbox"/>	CE
	<input type="checkbox"/>	B78									<input type="checkbox"/>	DE

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :

- 1°** l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- 2°** vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.
- 3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :**
 - des heures de conduite complémentaires ;
 - une remise à niveau ou à une récupération de points ;
 - des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
 - la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou troisroues motorisé ;
 - la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
 - adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel. Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ?

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ?

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (*préciser*) :

Règles d'éligibilité d'action de droit
Préparation au passage du Permis de conduire
p. 8 / 9



Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? :

- J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.
- Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.
Préciser laquelle ou lesquelles :

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

- OUI NON

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand :

Je soussigné M/ Mme
domicilié(e) à

- Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée cidessus et que mes déclarations sont sincères.

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a

pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

ALe.....

Signature du titulaire :

Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2

Règles d'éligibilité d'action de droit
Préparation au passage du Permis de conduire
p. 9 / 9

